

L'ex-ministre de la Justice lance un débat national sur la condition pénitentiaire.

Avec Badinter, la présidentielle n'échappera pas à la prison



MOCTAR KANE

Un problème singulier, extraordinaire même. C'est ainsi que Robert Badinter,

ancien ministre de la Justice, voit la question des prisons en France. Et il suit leur histoire « depuis plus d'un demi-siècle ». Rapport après rapport, colloque après colloque, travaux parlementaires, livres, scandales, émotion populaire, jusqu'aux récentes constatations du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui témoigne de « l'indignité carcérale »... Rien n'y a fait.

« Nous ne voyons pas venir le vrai débat national sur ce que doit être la condition pénitentiaire au XXI^e siècle, le débat ne passe pas les associations. » Mais l'ancien avocat y croit encore, heureusement : « Il faut bien, continuons, continuons. » Hier, à la demande de l'Observatoire international des prisons (OIP), Badinter a lancé les « états généraux de la condition pénitentiaire ». Ce n'était pas n'importe où mais dans les beaux salons de la mairie de Paris, prêtés par Bertrand Delanoë, Robert Badinter y met tout son cœur et son ardeur : « Voilà une opération novatrice et formidable. » L'idée, c'est une questionnaire que l'OIP adressera à tous les intervenants de la prison, détenus et leurs familles, surveillants, travailleurs sociaux, avocats, magistrats... Pour déboucher, après de pouilleusement des réponses, sur des « cahiers de doléances » en août, des débats publics en septembre suivis, en octobre, de « l'interpellation des candidats à la présidentielle ».

« Le calendrier est excellent »

Ce ne sera pas facile, reconnaît Badinter : « Cependant ni les députés, ni les ministres de la Justice ne sont hostiles à des réformes, mais nous n'avons pas car nous sommes dans une dénominateur d'opinion, il faut donc que les demandes d'améliorations viennent de l'opinion. » Logique. Politiquement, le sénateur socialiste pense que « le calendrier est excellent ». Puisque à l'élection présidentielle : « On peut espérer que la condition pénitentiaire devienne un élément essentiel de la campagne. » Pas facile, en effet. Est-ce qu'on se souvient d'un seul candidat à l'élection supérieure qui s'est attaché dans son programme de campagne à se soucier du sort des prisonniers ?

Hier, il y avait plein de représentants de sociétés et d'organisations. Chacun dans sa spécialité, soutient l'OIP. Chacun

à sa manière. « Il va falloir dépasser ce bal des faux-culs, avec ces parlementaires de la commission Ouvreu qui roulent des yeux plusieurs en cellule quand on est détenu provisoire ? » « Quoi ? On est fouille à corps en garde à vue ? », s'agace Dominique Barrella, président de l'Union syndicale des magistrats. Et cela vient de ceux qui votent les lois et ont soigneusement détricoté celle qui restreignait la détention provisoire et augmentait les droits de la défense. Sa

« Mais attention ! Que le bal des faux-culs ne se transforme pas en bal des déçus. »

Céline Curt, du Syndicat des avocats de France collègue Aïda Chouk, du Syndicat de la magistrature, en appelle aux magistrats « pour voyeurs de la prison », dont elle pense qu'« ils changeront si la société civile se mobilise ».

Au nom des grandes organisations (Syndicat des avocats de France, Fédération nationale des unions de jeunes avocats, conseil national des barreaux), les avocats promettent d'être des « relais » du questionnaire lorsqu'ils visiteront leurs clients en prison. « Mais attention !, prévient Céline Curt, du SAF, que le bal des faux-culs ne se transforme pas en bal des déçus ! L'ambiance est très inquiétante, on voit même, dès qu'on parle de prisons, revenir l'angoisse

déplorative de « droits-de-l'hommeistes » », Des syndicats pénitentiaires sont là aussi. Pas tous, mais quand même : « La société doit se poser la question : "Que fait-on de la prison ?" Avec un ratio d'un travailleur social pour cent détenus, la mission de réinsertion n'est pas assurée », lance Cédric Pourcade pour la CGT Pénitentiaire. On nous dit qu'il faut embastiller, mais dans quel état sortent les gens ? » Du côté du Snepap-FSU, Michel Flandeur espère « qu'à travers la démarche de l'OIP, on parviendra à recréer

du courage politique ».

Au bout de la chaîne, après la sortie de prison, sont les centres d'hébergement et de réinsertion. Emmaüs et son président Martin Hirsch, présentent aussi : « Entre Emmaüs et la prison, c'est une vieille histoire, beaucoup de nos compagnons ont un parcours carcéral. » Et Nicole Maestracci, qui cumule le double avantage d'être présidente du tribunal de Melun et présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) : « Des gens changent lorsqu'on s'occupe d'eux. On peut poursuivre l'objectif de sécurité, éviter la récidive grâce à des prises

en charge par les travailleurs sociaux, et pas seulement avec des policiers et des juges. Il faut multiplier les mesures alternatives à la prison, mais la France est très

Robert Badinter, hier à la mairie de Paris. Le sénateur socialiste a expliqué les détails de l'opération parainvité par l'Observatoire international des prisons.

« En retard... » Eternel pessimiste, Henri Lecer, président honoraire de la Ligue des droits de l'homme, se méfie - il se souvient de « la loi pénitentiaire abandonnée en rase campagne électorale en 2002, après de remarquables rapports et travaux » - et s'emballe, y croyant malgré tout : « Si on pouvait transformer ces états généraux en véritable campagne d'opinion, avec ces réunions partout... Peut-être réussissons-nous ? Ce serait formidable ! »

Respecté prédecesseur

Rien ne pourra se faire sans le concours de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Justice, ne serait-ce que pour faire entrer et sortir, sans souci, les questionnaires dans les prisons. Cela, Badinter l'a martelé et l'OIP en convient : « Nous allons prendre rendez-vous avec le ministère de la Justice, nous ne pouvons imaginer qu'il nous renvoie dans les cordes », assure Patrick Maree, son porte-parole.

« Des que nous serons officiellement saisis de cette demande, nous l'examinerons avec attention », répondait-on, hier, au ministre. Pascal Clément, le garde des Sceaux, pourra toujours prendre conseil auprès de Badinter, son respecté prédecesseur, qui proclame : « C'est une entreprise extrêmement importante, il faudra écouter, proposer et convaincre. »

DOMINIQUE SIMONNOT